



Assemblée générale

Distr. générale
27 juillet 2006
Français
Original : anglais

Soixante et unième session

Point 54 b) de l'ordre du jour provisoire

**Mondialisation et interdépendance : migrations
internationales et développement**

Résumé des rencontres interactives informelles de l'Assemblée générale avec des représentants d'organisations non gouvernementales, d'organisations de la société civile et du secteur privé

Note du Président de l'Assemblée générale

Le Président de l'Assemblée générale à sa soixantième session a l'honneur de transmettre ci-joint, conformément au paragraphe 11 de la résolution 60/227 de l'Assemblée en date du 23 décembre 2005, le résumé des rencontres interactives informelles de l'Assemblée générale avec des représentants d'organisations non gouvernementales, d'organisations de la société civile et du secteur privé, qui se sont tenues le 12 juillet 2006 au Siège de l'ONU.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–7	3
II. Principaux résultats	8–22	4
III. Débat interactif relatif à la promotion d’une approche des migrations internationales globale axée sur les droits, et au respect et à la protection des droits de l’homme pour tous les migrants et leur famille	23–29	7
A. Promotion d’une approche des migrations internationales axée sur les droits	23–25	7
B. Égalité des sexes	26	8
C. Participation de la société civile	27	8
D. Forum consultatif sur les migrations internationales et le développement	28	9
E. Ratification des instruments des Nations Unies relatifs aux droits de l’homme	29	9
IV. Débat interactif sur les migrations internationales et le développement : problèmes pour les politiques sociales et économiques des pays de départ et d’arrivée	30–64	9
A. Causes profondes des migrations internationales	30	9
B. Liens entre migration et développement	31–41	10
C. Importance pour le développement d’une démarche axée sur les droits dans les migrations internationales	42–55	12
D. Coopération intergouvernementale en matière de migrations internationales et rôle de la société civile	56–60	15
E. Amélioration des données factuelles	61–64	16
V. Rencontres interactives : partie consacrée à l’action des pouvoirs publics – promotion des partenariats, renforcement des capacités et mise en commun des meilleures pratiques à tous les niveaux, y compris aux niveaux bilatéral et régional, dans l’intérêt des pays et des migrants	65–76	17
A. Amélioration de la coopération : rôle des principales parties prenantes	65–71	17
B. Coopération intergouvernementale	72–76	18
Annexe		21

I. Introduction

1. Les rencontres interactives informelles de l'Assemblée générale avec des représentants d'organisations non gouvernementales, d'organisations de la société civile et du secteur privé se sont tenues le 12 juillet 2006, conformément à la résolution 60/227 de l'Assemblée en date du 23 décembre 2005.
2. Les rencontres étaient organisées par le Président de l'Assemblée générale, en consultation avec des États Membres et des représentants d'organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, d'organisations de la société civile et du secteur privé. Ces rencontres s'inscrivaient dans le cadre des préparatifs du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, qui doit se tenir durant la soixante et unième session de l'Assemblée générale, les 14 et 15 septembre 2006 à New York.
3. Le Président de l'Assemblée générale a créé une équipe spéciale composée de représentants d'organisations non gouvernementales, de réseaux de la société civile et du secteur privé, qui était chargée de lui fournir des avis sur la préparation des rencontres.
4. Ces rencontres ont rassemblé des États Membres, des observateurs et des représentants d'organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, d'organisations de la société civile et du secteur privé. Environ 240 représentants d'organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, d'organisations de la société civile et du secteur privé ont participé à ces rencontres; 94 États Membres y ont aussi assisté.
5. Les rencontres étaient respectivement consacrées aux trois thèmes suivants :
 - a) promotion d'une approche globale et fondée sur les droits pour la question des migrations internationales et adoption de mesures visant à assurer le respect et la protection des droits humains de tous les migrants et des membres de leur famille;
 - b) migrations internationales et développement : défis pour les politiques sociales et économiques dans les pays d'envoi et dans les pays d'accueil;
 - c) action des pouvoirs publics – promotion des partenariats, renforcement des capacités et mise en commun des meilleures pratiques aux niveaux bilatéral et régional, dans l'intérêt des pays et des migrants.
6. Le Président par intérim de l'Assemblée générale a ouvert les débats. Le Secrétaire général adjoint et M. Peter Sutherland, Représentant spécial du Secrétaire général pour les migrations internationales et le développement, ont ensuite fait des déclarations. Le programme des rencontres figure dans l'annexe ci-jointe.
7. Les rencontres ont pour la première fois offert aux États Membres l'occasion de discuter avec des représentants de la société civile et du secteur privé, dans le cadre de l'Assemblée générale, des problèmes que les migrations internationales posent pour le développement et des possibilités qu'elles ont apportées à cet égard.

II. Principaux résultats

8. Les rencontres ont montré que les États Membres, les observateurs, les organisations non gouvernementales, les organisations de la société civile et le secteur privé étaient fermement résolus à collaborer en vue d'assurer le succès du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement. Il a été largement admis que les migrations internationales, le développement et les droits de l'homme étaient indissociables et que le Dialogue de haut niveau offrait une occasion idéale d'accomplir des progrès en vue de tirer le meilleur parti des avantages que présentent les migrations internationales, de même que d'examiner les problèmes qui se posent à cet égard et de prendre des mesures en vue d'en limiter les effets indésirables.

9. Les participants ont fait valoir qu'il importait d'adopter une approche fondée sur les droits pour examiner les liens entre les migrations internationales et le développement et souligné que le respect des droits fondamentaux de tous les migrants, indépendamment de leur statut, était au cœur de toute politique relative aux mouvements internationaux des personnes. Il était essentiel de tenir dûment compte des questions liées aux droits de l'homme s'agissant des migrations internationales, en particulier en vue de réduire la vulnérabilité de certains groupes de migrants, notamment, les enfants, les jeunes, les femmes, les populations autochtones et les migrants en situation irrégulière. Ils ont en outre estimé qu'il était indispensable d'assurer le respect et la protection des droits de l'homme pour favoriser l'intégration des migrants dans les pays d'accueil et assurer que les mouvements migratoires des travailleurs donnent les meilleurs résultats possibles. L'adoption d'une approche fondée sur les droits impliquait qu'il fallait reconnaître la pleine dignité des migrants et la contribution majeure qu'ils apportaient aux pays d'origine et aux pays de destination.

10. Les rencontres ont permis de mettre en avant le rôle que les gouvernements, les organisations non gouvernementales, les organisations de la société civile et le secteur privé sont tous appelés à jouer pour défendre les droits des migrants et assurer que les migrations dans le monde ont un impact positif sur le développement. Les États Membres ont été instamment priés de ratifier tous les principaux instruments relatifs aux droits de l'homme et, en particulier, la Convention sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille. Ils ont en outre été invités à adhérer aux conventions pertinentes de l'Organisation internationale du Travail (OIT), notamment, les Conventions n° 97 et n° 143 sur les travailleurs migrants. Les États qui sont déjà parties aux instruments pertinents relatifs aux droits de l'homme ont été instamment priés de veiller à ce qu'ils soient pleinement appliqués.

11. Les participants ont estimé qu'il importait de tirer davantage parti des travaux des organismes de défense des droits de l'homme des Nations Unies et de les mettre à profit en vue de prévenir les violations des droits des migrants et d'y remédier. Ils ont en particulier mentionné le Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des migrants, le Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, le Comité des droits économiques,

sociaux et culturels et le Comité des droits de l'enfant. Ils ont estimé qu'il était essentiel de réaliser les engagements internationaux énoncés dans la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et dans son cadre multilatéral pour les migrations de main-d'œuvre adopté ultérieurement, ainsi que dans la Déclaration et le Programme d'action de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, pour faire en sorte que les migrations dans le monde aient des effets bénéfiques.

12. Les participants ont souligné le rôle positif des migrations internationales, qui pouvaient contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et d'autres objectifs de développement convenus sur le plan international, lorsqu'elles étaient étayées par des politiques coordonnées et une coopération entre les pays de destination, les pays d'origine et les pays de transit. Il a été reconnu que les migrants eux-mêmes, en créant des liens sociaux et des réseaux transnationaux, étaient des agents de premier plan dans ce processus.

13. Convenant de l'importance que revêtent les envois de fonds, les participants ont recommandé que l'on fasse plus pour exploiter au maximum les possibilités qu'ils offrent pour le développement. Certaines des mesures adoptées devraient porter sur les moyens de faciliter les mouvements de fonds et d'aider les migrants à réaliser des économies et à faire des investissements productifs. À cette fin, il s'est avéré nécessaire d'étendre la portée de l'action des institutions financières aux pays en développement, notamment pour ce qui est de la microfinance, et de prendre les mesures voulues en vue de réduire au minimum les coûts de transfert. Les participants ont jugé utiles les mesures visant à appuyer et à promouvoir la création d'entreprises, notamment chez les jeunes, dans les pays d'origine. Ils ont rappelé que les fonds rapatriés étaient des capitaux privés, qui ne sauraient être considérés comme remplaçant l'aide publique au développement.

14. Constatant que les femmes et les filles comptaient actuellement pour près de la moitié de l'ensemble des migrants dans le monde, les participants ont mis l'accent sur la nécessité de tenir compte de leurs besoins particuliers lors de la formulation des politiques relatives aux migrations dans le monde et d'examiner les liens entre les migrations internationales et le développement. Ils ont souligné que ces politiques et d'autres mesures devaient viser à renforcer le pouvoir d'action des femmes migrantes et à améliorer leur contribution au développement dans les pays d'origine et dans les pays de destination. Il n'en restait pas moins que dans maintes situations, les femmes migrantes couraient davantage de risques que les hommes d'être exploitées et victimes d'abus et qu'il importait d'adopter des mesures efficaces en vue de les protéger. Les femmes victimes de la traite avaient en particulier besoin de recevoir une protection et une aide, qui ne devaient d'ailleurs pas être subordonnées à leur coopération dans le cadre des poursuites engagées contre les proxénètes. Les femmes migrantes employées comme domestiques ont également été désignées comme un groupe nécessitant une protection particulière.

15. Les participants ont aussi estimé que les conséquences sociales des migrations internationales méritaient de faire l'objet d'une plus grande attention. À cet égard, les perspectives d'avenir des enfants et des jeunes

migrants, dans les pays d'accueil en particulier, étaient un sujet de préoccupation. Les conséquences de la séparation pour les familles et les enfants à cause de la migration d'un parent méritaient également de retenir davantage l'attention, de même que le changement de la structure familiale dans les sociétés se caractérisant par des taux élevés d'émigrés. L'intégration des immigrés dans les pays d'accueil a été considérée comme une question fondamentale qui relevait de la responsabilité de toutes les parties. Une intégration réussie permettait aux immigrés d'apporter une contribution non négligeable au développement de leur propre pays. L'intégration des jeunes dans les pays de destination, notamment à travers l'éducation, les soins de santé et une information sur la prévention des maladies, leur permettrait d'améliorer leur apport aux sociétés d'accueil.

16. Les participants ont examiné les problèmes liés à l'émigration de travailleurs hautement qualifiés venant des pays en développement. Ils ont fait observer que dans les pays à faible revenu en particulier, la perte de ces travailleurs, notamment dans les secteurs de la santé et de l'éducation, avait contribué à diminuer la qualité de ces services. Dans certains cas, l'émigration de personnel qualifié mettait à rude épreuve le capital humain dans les pays d'origine, sans parler des graves conséquences que cela pouvait avoir pour la stabilité à long terme et le développement durable. Ils ont estimé que le retour des migrants hautement qualifiés était éminemment souhaitable, car ils pouvaient contribuer à dynamiser l'économie et à favoriser le développement dans les pays d'origine.

17. Les participants ont mis en avant les contributions apportées par les communautés transnationales, c'est-à-dire les communautés qui sont établies dans deux pays et liées au développement de leur communauté d'origine du fait des migrations. Ils ont estimé que le Dialogue de haut niveau offrait une occasion importante d'apprécier et de souligner les différentes manières par lesquelles les communautés transnationales pouvaient améliorer les perspectives de développement des pays d'origine.

18. Les participants ont souligné la nécessité d'adopter des politiques et des programmes visant à promouvoir la réintégration des migrants de retour dans leur pays et à faciliter l'exploitation des compétences acquises à l'étranger. En vue de favoriser les retours, les pays d'origine ont été encouragés à faciliter l'investissement et la création de petites entreprises. Une meilleure compréhension des diverses manières par lesquelles les migrants qualifiés peuvent contribuer au développement de leur pays d'origine aiderait à élaborer des politiques judicieuses destinées à encourager et à faciliter leur retour.

19. Il a été constaté que les pays d'origine et les partenaires concernés devraient coopérer en vue d'offrir à tous les citoyens la possibilité d'avoir des sources de revenus durables. S'il y avait davantage de débouchés et des emplois mieux rémunérés, les populations migreraient par choix et non par nécessité.

20. Il a été estimé que la participation des migrants aux activités des syndicats et des organisations de migrants ainsi que la collaboration avec le secteur privé avaient une influence déterminante sur tous les aspects liés aux migrations des travailleurs. Les participants ont souligné l'importance que revêt le dialogue social pour assurer que les politiques en matière de migration bénéficient du soutien de l'opinion et que les avis de toutes les parties prenantes sont

davantage pris en compte lors de l'élaboration des politiques. Les gouvernements ont été encouragés à coopérer avec le secteur privé et la société civile en vue d'améliorer la situation des travailleurs migrants et des membres de leur famille et de faire davantage ressortir l'aspect positif des contributions que les migrants apportent à la société du pays d'accueil.

21. Les participants se sont largement accordés sur la nécessité de mieux comprendre les relations entre les migrations internationales, le développement et les droits de l'homme. Ils ont souligné qu'il importait de disposer de données plus actualisées et plus fiables sur les flux de migrants, et d'informations plus détaillées sur les caractéristiques des migrants dans le monde, notamment leur âge, leur sexe, leur niveau d'éducation et leur profession. Ils ont estimé qu'un financement suffisant devait être alloué en vue de mettre en place des infrastructures techniques et de développer des services spécialisés. Ils ont salué les initiatives visant à renforcer les capacités, qui s'appuient sur la coopération intergouvernementale, notamment la coopération Sud-Sud.

22. Les participants ont estimé que les migrants à proprement parler, les organisations non gouvernementales, les organisations de la société civile et le secteur privé devaient être activement associés aux futures consultations sur les problèmes liés aux migrations internationales et au développement. D'aucuns ont rappelé que dans le rapport¹ où l'on décrit les activités du forum consultatif proposé par le Secrétaire général, il est dit que les États Membres coopéreront avec la société civile lorsqu'ils le jugeront « souhaitable ou nécessaire ». Les participants ont insisté sur le fait que toutes les parties prenantes devaient participer au forum et tirer ainsi parti du savoir-faire et de l'expérience que la société civile et le secteur privé pouvaient apporter au débat sur les migrations internationales et le développement.

III. Débat interactif relatif à la promotion d'une approche des migrations internationales globale axée sur les droits, et au respect et à la protection des droits de l'homme pour tous les migrants et leur famille

A. Promotion d'une approche des migrations internationales axée sur les droits

23. Les participants ont souligné qu'il fallait protéger, promouvoir et réaliser les droits de l'homme pour tous les migrants, notamment le droit à un travail décent, c'est-à-dire suffisamment rémunéré et offrant des conditions acceptables. On a évoqué le cas de personnes qui sont obligées d'émigrer parce que leurs droits de l'homme sont lésés ou violés dans leur pays d'origine. Avec l'universalité du respect et de la protection de ces droits, les migrations seraient vraiment volontaires et la fréquence des migrations irrégulières pourrait diminuer. Il a été question des sept grands instruments relatifs aux droits de l'homme, dont la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille. Les six autres instruments ont défini les droits de toutes les personnes et

¹ A/60/871.

s'appliquent donc à tous les migrants internationaux. La plupart des pays en avaient ratifié au moins un et étaient donc tenus juridiquement de les appliquer tous.

24. Les participants ont souligné que les mécanismes pertinents des Nations Unies avaient un rôle important à jouer pour faire respecter les droits de l'homme des migrants. Ils ont notamment parlé de l'importance du rôle joué par le Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des migrants et par le Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille. Certains ont dit que ces voies de recours doivent être renforcées. Il a aussi été question du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, du Comité des droits économiques, sociaux et culturels et du Comité des droits de l'enfant qui veillent à l'application des instruments relatifs aux droits de l'homme applicables à tous, y compris aux migrants internationaux. Les participants ont aussi souligné qu'il fallait tenir les engagements internationaux consignés dans la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et dans le cadre multilatéral de l'OIT pour les migrations de main-d'œuvre qui l'a suivie, ainsi que dans la Déclaration et le programme d'action de Durban de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée.

25. Les participants ont estimé que, dans l'examen des liens entre migrations internationales et développement, il fallait songer aux droits de l'homme. Certains ont estimé que le rapport du Secrétaire général aurait dû leur faire plus de place. Souci connexe : les programmes de migration de main-d'œuvre temporaire lèsent souvent les droits des migrants et étaient donc loin d'être un moyen légal idéal de migration de main-d'œuvre. De même, le mouvement des personnes physiques selon le mode 4 de l'Accord général sur le commerce des services a été examiné sous l'angle du commerce sans égard suffisant pour les droits de l'homme. On a souligné que le respect de ces droits pour tous les travailleurs migrants, notamment les droits liés à l'emploi et le droit de former des syndicats ou d'y adhérer était bénéfique pour tous. Sans ces protections, les conditions de travail tant des migrants que des travailleurs locaux risquaient de périliter.

B. Égalité des sexes

26. Tout en reconnaissant que les migrantes pouvaient apporter beaucoup à leurs pays de destination et d'origine, les participants ont souligné qu'en émigrant, les femmes s'exposent davantage à l'exploitation ou aux sévices, et notamment aux abus sexuels et aux violences sexistes. Ils ont donc invité les gouvernements à prendre des mesures législatives et réglementaires pour habiliter les migrantes et tout particulièrement pour les protéger. On a souligné qu'il fallait ratifier et exécuter la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, en reconnaissant que, dans certains pays, l'infériorité de leur statut les incitait à s'expatrier et que le rang social des migrantes était lié de près à celui des femmes des pays de destination et d'origine.

C. Participation de la société civile

27. Les participants ont souligné que les organisations non gouvernementales, les organisations de la société civile, dont les organisations et syndicats de migrants, et

le secteur privé jouaient tous un grand rôle dans le développement et étaient des partenaires indispensables pour que les migrations internationales soient bénéfiques. Leurs contributions, perspectives et expériences seraient donc un facteur important pour le Dialogue de haut niveau et devraient être prises en compte dans son suivi.

D. Forum consultatif sur les migrations internationales et le développement

28. Dans son rapport sur les migrations internationales et le développement, le Secrétaire général a recommandé la création d'un forum consultatif où les États Membres pourront en parler afin d'échanger des informations, de recenser les pratiques optimales et de nouer des partenariats de coopération. Les participants ont exprimé leur appui à un suivi au Dialogue de haut niveau et estimé qu'il serait bon de créer ce forum auquel, ont-ils dit, devraient participer les organisations non gouvernementales, les organisations de la société civile, dont les organisations et les syndicats de migrants, et le secteur privé. On a estimé qu'ouvrir le forum à tous les intéressés le renforcerait en l'enrichissant de leur vaste expérience. Cela lui permettrait aussi peut-être de se lier avec les acteurs non étatiques les plus curieux d'idées ou d'initiatives neuves qu'il pourrait préciser. Les participants ont ajouté que, pour que le forum traite des migrations en bloc, il faudrait que toutes les organisations dont les activités intéressent les migrations y participent et non pas seulement celles qui font partie du Groupe mondial sur la migration.

E. Ratification des instruments des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme

29. Les participants se sont inquiétés de ce que relativement peu d'États Membres ont ratifié la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille. Plusieurs les ont donc exhortés à ratifier et à exécuter tant la Convention que les autres grands instruments relatifs aux droits de l'homme. Certains ont toutefois noté que le rapport du Secrétaire général sur les migrations internationales et le développement ne contenait pas d'appel explicite à la ratification de ladite convention mais qu'à plusieurs occasions, le Secrétaire général avait exhorté à la ratification de cet instrument et d'autres et s'était félicité de la cérémonie spéciale des traités qui, parallèle au Dialogue de haut niveau, encouragerait à ratifier tous les instruments internationaux relatifs au passage des frontières, y compris ladite convention.

IV. Débat interactif sur les migrations internationales et le développement : problèmes pour les politiques sociales et économiques des pays de départ et d'arrivée

A. Causes profondes des migrations internationales

30. On a noté que les dissymétries entre les pays quant aux niveaux de développement et aux besoins de main-d'œuvre étaient une cause profonde des migrations internationales mais les participants ont aussi constaté que la

mondialisation et les progrès des technologies de communication, qui avaient resserré les liens commerciaux et culturels entre les pays, avaient accru la mobilité internationale. Les tendances démographiques et notamment les différences de la pyramide des âges entre pays ont été évoquées comme facteur supplémentaire de migration. De plus, les meilleures possibilités de formation à l'étranger incitent certains – surtout s'ils sont hautement qualifiés – à partir. Pour que les migrations internationales soient un choix, les participants ont exhorté tous les pays à créer des conditions qui permettraient à tous leurs citoyens de gagner convenablement leur vie. On a reconnu que l'inaptitude de nombreux pays en développement à engendrer assez d'emplois décents était un facteur important de migrations internationales. Celles-ci ont beau aider à pallier les conséquences négatives d'une création d'emplois insuffisante, les participants ont souligné qu'il ne fallait pas y voir une stratégie de développement.

B. Liens entre migration et développement

1. Impact économique des migrations au niveau mondial

31. L'effet positif des migrations internationales a été souligné par plusieurs participants qui ont noté qu'elles pouvaient contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire et à d'autres objectifs internationaux de développement à condition d'être guidées par des politiques soucieuses des droits de l'homme dans la coopération entre pays d'arrivée, d'origine et de transit. Mais on a affirmé que ces migrations ne sauraient être une stratégie de développement à long terme.

2. Impact des envois de fonds, réduction de leurs coûts et multiplication de leurs effets

32. Plusieurs participants ont souligné l'importance des envois de fonds et préconisé un surcroît d'efforts pour exploiter leur potentiel de développement, en soulignant qu'il s'agit de virements privés qui profitent avant tout aux familles bénéficiaires. On a fait remarquer que, dans certains pays, les frais de virement dépassaient de 20 % le montant total viré. Il était donc urgent de les réduire, ce qui pourrait contribuer fortement à augmenter les montants perçus par les familles des migrants. On a reconnu que les pays d'origine pourraient intervenir pour renforcer l'effet sur le développement des contributions et de l'épargne des migrants, notamment en collaborant avec le secteur privé pour élargir l'accès des migrants et de leur famille aux institutions financières, de microcrédit notamment. De leur côté, ces institutions pourraient fournir des services financiers, dont les comptes d'épargne et les prêts. Les organisations de la société civile pourraient elles aussi jouer un rôle important, par exemple en donnant des compétences financières aux familles des migrants ainsi que des conseils et l'appui à l'esprit d'entreprise. L'accès à cet appui permettrait de multiplier les bienfaits des envois de fonds pour le développement. Mais les participants ont souligné que ces envois ne sauraient en aucun cas tenir lieu d'aide publique au développement.

3. Migration de travailleurs hautement qualifiés

33. Les participants ont souligné qu'il importait de trouver le moyen de réduire au maximum les conséquences négatives des migrations de travailleurs hautement qualifiés des pays en développement, notamment à faible revenu. On s'est inquiété

particulièrement du départ de ces travailleurs dans les secteurs de la santé et de l'éducation où la quantité et la qualité des services en pâtissent. Mais on a reconnu que le financement public de ces secteurs, insuffisant, contribuait à ces départs.

34. Constatant que, dans le monde moderne, le capital humain était nécessaire à un développement soutenu et durable, les participants ont souligné l'importance d'encourager le retour volontaire des migrants hautement qualifiés. On a reconnu que les pays d'origine devaient fournir un environnement qui incite les migrants de retour à utiliser leurs aptitudes au profit du développement. Les pays d'origine ont été priés de prendre des mesures pour retenir les travailleurs hautement qualifiés en leur procurant des conditions de travail suffisamment rémunérées et décentes. Les pays d'accueil ont été encouragés à coopérer avec les pays d'origine en appuyant la formation de capital humain et en formant un nombre suffisant de travailleurs hautement qualifiés pour remplacer leurs homologues émigrés.

35. Les pays ont été invités à adopter des codes de conduite concernant le recrutement de migrants hautement qualifiés afin que l'émigration n'aggrave pas le manque de compétences dans les pays à faible revenu.

4. Communautés transnationales

36. Les participants ont reconnu que les communautés et leurs réseaux transnationaux pourraient contribuer au développement des communautés tant de résidence que d'origine. On a suggéré que l'Organisation des Nations Unies s'emploie davantage à susciter l'appui des communautés transnationales au développement. En particulier, le Dialogue de haut niveau pourrait servir de catalyseur à une participation plus grande de ces communautés aux activités de développement. À cette fin, il fallait évaluer l'efficacité des différents types de programmes et de projets de développement mettant en jeu ces communautés. Les participants ont noté que le dialogue de ces communautés avec les pays d'origine pourrait être facilité par des mesures comme la reconnaissance de la double nationalité ou l'octroi du droit de vote aux citoyens établis à l'étranger. On a également suggéré que les pays d'origine et de destination augmentent l'appui aux entreprises transnationales dirigées par des migrants, créant ainsi des emplois de part et d'autre et promouvant le codéveloppement.

5. Politiques de retour harmonieux

37. Les participants ont estimé que les migrants qui rentraient volontairement dans leur pays pouvaient être des agents de développement, à condition que ces pays facilitent les virements, l'accès aux prêts et la création de petites entreprises. Les gouvernements ont été exhortés à créer, avec le secteur privé, des programmes de réinsertion comportant des offres d'emplois pour ces migrants. Ces programmes pourraient susciter l'esprit d'entreprise en aidant à la création de petites entreprises et en fournissant une partie du financement requis ou en facilitant l'accès des migrants aux institutions de crédit.

38. Les participants ont noté que la coopération internationale était nécessaire face aux problèmes que les retours involontaires de migrants posent aux pays d'origine. L'appui aux programmes de réinsertion s'imposait donc pour réduire au maximum les conséquences négatives de ces retours pour les pays d'origine et pour les migrants eux-mêmes.

6. Harmonisation des politiques de migrations internationales et de développement

39. La nécessité d'harmoniser les politiques de migrations internationales et de développement a été soulignée. Des participants ont suggéré que celles-là fassent partie des stratégies de réduction de la pauvreté. On a invité les pays d'origine à incorporer dans les politiques de développement toutes les stratégies d'optimisation des migrations internationales et à prendre en considération ces migrations et leurs conséquences dans leurs négociations bilatérales sur la coopération au développement avec les pays de destination.

40. Un participant a souligné qu'il y avait de nombreuses contradictions dans la manière dont les pays abordaient les migrations internationales. Par exemple, tout en ayant besoin de travailleurs migrants, les pays développés hésitaient à régulariser le statut de nombreuses populations migrantes travaillant sur leur territoire.

41. Pour que tant les politiques que la pratique protègent les droits des migrants, on a suggéré que les gouvernements réglementent et surveillent les activités des agences de recrutement. L'instauration d'un code de conduite obligatoire intéressant le recrutement et le placement des travailleurs à l'étranger a été jugée utile à cet égard. Les agences de recrutement donnaient souvent des directives et une formation de base aux travailleurs migrants avant leur départ. La fourniture d'une formation et d'informations a été jugée utile, notamment si elle brosse un tableau réaliste des conditions de travail à l'étranger et renseigne sur les droits et les devoirs des migrants dans le pays d'accueil. Les participants ont reconnu que les gouvernements pourraient mieux faire pour diffuser des renseignements sur les formalités migratoires et les services consulaires et pour faire prendre conscience des risques que comportent les migrations internationales, notamment celles qui ont lieu en marge de la loi.

C. Importance pour le développement d'une démarche axée sur les droits dans les migrations internationales

1. Droits des migrants

42. Les participants ont souligné que, lorsqu'on examinait les liens entre les migrations internationales et le développement, il fallait bien se dire que les migrants n'étaient pas des marchandises mais des personnes avec des droits intrinsèques que les États étaient tenus de respecter, de protéger et de promouvoir. Il découlait de cette perspective que la formulation des politiques de migration devait être inspirée par le souci humaniste de trouver le meilleur moyen de défendre les droits civils, politiques, économiques, culturels et sociaux des migrants internationaux.

43. Des participants ont évoqué les migrants auxquels on a dénié la pleine protection des lois. Ils ont souligné qu'il importait d'assurer aux migrants des voies de recours lorsqu'ils étaient traités injustement ou victimes des conditions de travail dangereuses qu'on leur imposait. Les participants ont souligné que tous les migrants devaient avoir accès à des voies de recours et jouir du droit d'association car, sans moyens efficaces de combattre les pratiques abusives, non seulement les migrants mais la société d'accueil subiraient les conséquences négatives de ces déplorables pratiques.

44. On a évoqué l'importance de l'incorporation des droits des travailleurs dans les politiques de main-d'œuvre et les accords de commerce intéressant les migrants internationaux, ainsi que celle d'inclure le droit d'organiser des syndicats dans les pays hôtes et d'y adhérer. À cet égard, les participants ont noté que les programmes pour travailleurs temporaires lésaient souvent les droits des migrants et séparaient les familles.

2. Groupes vulnérables : migrantes, enfants migrants et peuples autochtones

Migrantes

45. Les participants ont noté que, plus que les migrants, les migrantes – notamment celles qui sont en situation irrégulière ou dans certains métiers (employées de maison, actrices, travailleuses du sexe, etc.) – tendaient à être vulnérables à l'exploitation par les employeurs et par d'autres. En particulier, les femmes victimes de la traite avaient besoin de protection et d'assistance.

46. Plus généralement, les migrantes subissaient souvent une double discrimination : en tant qu'étrangères dans la société d'accueil et en tant que femmes. De ce fait, elles risquaient plus que les autres femmes de se heurter à la discrimination au travail, aux obstacles à un emploi décent, à des salaires inférieurs, ou à des violences familiales. Il n'empêche qu'elles étaient de plus en plus reconnues comme étant essentielles au bien-être de leur famille et importantes pour le développement. Ces rôles pourraient être renforcés par une politique d'appui et un environnement institutionnel qui leur donnerait voix au chapitre. À cet égard, les mesures à prendre comporteraient l'institution de défenses efficaces contre la discrimination et les sévices, des remèdes contre eux, et l'appui à la participation des migrantes aux syndicats et aux affaires publiques.

Enfants migrants

47. Les enfants migrants, surtout ceux qui avaient passé les frontières sans être accompagnés par des adultes de leur famille, constituaient un autre groupe vulnérable. Les participants ont exhorté les gouvernements à élaborer des politiques pour que les mineurs non accompagnés, notamment ceux qui entraient dans un pays sans autorisation ou qui étaient victimes de la traite, reçoivent l'assistance et la protection voulues et qu'on les aide à rejoindre leur famille. On a donc suggéré d'établir un cadre juridique pour la protection des enfants non accompagnés.

48. S'agissant des enfants migrants qui vivent avec leur famille, la grande question pour les participants était leur socialisation et leur intégration dans la société d'accueil et les moyens de leur donner les mêmes possibilités qu'aux autres enfants s'agissant de l'accès à l'éducation et aux services essentiels. On a estimé que les enfants, quel que soit leur statut de migrant, avaient tous droit à l'enseignement primaire gratuit.

49. Certains participants ont observé qu'en séparant les enfants d'un parent ou des deux, la migration pouvait nuire à leur développement social et affectif. L'accès accru aux biens matériels grâce aux envois de fonds ne contrebalançait pas toujours les effets d'une longue séparation d'avec leurs parents. Certains participants ont également souligné que les politiques de migration devaient prendre en compte l'impact des migrations sur les structures familiales et sociétales.

Peuples autochtones

50. Certains participants ont souligné la détresse des peuples autochtones, notamment ceux que des projets de développement, l'exploitation des ressources par des compagnies privées ou les conflits contraignent à quitter leurs terres ancestrales. Cette situation les privait souvent d'emplois stables et se traduisait par la pauvreté, contribuant en fin de compte à leur déracinement ou à leur émigration. Il fallait donc que les pays coopèrent et s'attachent à protéger les droits collectifs des peuples autochtones à leurs domaines ancestraux. Un participant a invité les pays de destination à reconnaître et à respecter les droits de ces peuples au maintien de leurs us et coutumes.

3. Jeunes migrants

51. Les participants ont noté que les jeunes de 18 à 34 ans constituaient le plus grand groupe de migrants internationaux et, souvent, l'élément le plus dynamique des communautés migrantes. Ils pouvaient donc jouer un rôle primordial pour relier celles-ci avec leur pays d'origine. Des participants ont dit que, pour aider au développement de leur pays d'origine, il faudrait tirer un meilleur parti du savoir et du dynamisme de ces jeunes, notamment de ceux qui ont été formés à l'étranger et de ceux de la deuxième génération. Les gouvernements des pays d'origine pourraient envisager des mesures pour intéresser la jeune génération des expatriés et explorer les moyens de lui procurer des débouchés constructifs dans la société d'origine.

52. On a noté que des campagnes d'information et l'accès à l'éducation, aux soins de santé et à l'information quant à la prévention des maladies pourraient faciliter l'intégration sociale et culturelle des jeunes migrants. Certains participants ont soutenu que, vu le grand nombre de ceux-ci, il serait judicieux de les faire participer à la formulation des politiques les concernant.

4. Migrants en situation irrégulière

53. Des participants ont dit que les politiques de migration restrictives aggravaient les migrations irrégulières, tendance que renforcent les laborieuses procédures de prorogation des migrations de travailleurs temporaires. Le fait que les migrants en situation irrégulière étaient plus vulnérables à l'exploitation et aux abus, généralement sans avoir accès aux voies de recours, a été souligné. Les participants s'inquiétaient des politiques axées sur la protection des frontières et l'arrestation, l'expulsion ou la criminalisation des migrants en situation irrégulière. Ils ont noté que les migrations irrégulières répondaient à la pénurie de main-d'œuvre de base dans les pays de destination. Cela étant, ils estimaient que les politiques visant ces migrations devraient être holistiques et que des programmes de régularisation devraient figurer parmi les mesures envisagées. On a dit aussi que l'accès aux services publics essentiels, dont les soins de santé et l'éducation, devrait être accordé à tous les migrants, quel que soit leur statut.

5. Intégration des migrants internationaux

54. Pour de nombreux participants, l'intégration et la non-discrimination sont essentielles si l'on veut que les migrants apportent une contribution favorable aux pays d'origine et aux pays de destination. Les participants ont relevé que les pays d'accueil étaient nombreux à faire face aux défis que pose l'intégration des

migrants. À cet égard, il serait utile aux gouvernements de maintenir un dialogue ouvert avec les organisations de la société civile, y compris avec des associations de migrants et des syndicats, ainsi qu'avec le secteur privé. Les participants ont reconnu qu'il n'existait toujours pas de modèle d'intégration réussie et ont estimé que le dialogue international pourrait aider à recenser les meilleures pratiques à cet égard.

55. Les participants ont constaté que les communautés transnationales étaient en mesure d'apporter une meilleure contribution au pays d'origine lorsqu'elles étaient bien intégrées dans la société d'accueil. À cet égard, il a été jugé indispensable de privilégier les plus jeunes migrants et les descendants de migrants. Ces groupes représentent l'avenir des sociétés d'origine autant que des sociétés de destination: dans quelques années, ce sont eux qui décideront s'il y a lieu de maintenir les liens établis avec les pays ou les communautés d'origine. Il a donc été jugé important que les pays d'origine maintiennent et renforcent les liens avec les jeunes migrants et les enfants de migrants.

D. Coopération intergouvernementale en matière de migrations internationales et rôle de la société civile

56. Un certain nombre de participants ont reconnu la nécessité de promouvoir la coopération internationale; plusieurs d'entre eux ont accueilli favorablement la proposition du Secrétaire général tendant à créer un forum consultatif intergouvernemental. Il a été souligné que, s'il était créé, ce forum devrait prendre des dispositions pour permettre la participation active des représentants des organisations non gouvernementales, des organisations de la société civile et du secteur privé.

57. Un participant a demandé si le Dialogue de haut niveau serait l'occasion d'examiner des moyens de réduire les frais de virement des fonds envoyés à l'étranger. Il a été suggéré que les institutions de financement et les banques participent elles aussi à ce dialogue.

58. L'importance de la coopération régionale et de la coopération Sud-Sud a été soulignée. L'on a également relevé la nécessité d'éliminer les entraves aux migrations Sud-Sud, un participant constatant que la migration de l'Afrique vers l'Europe était parfois plus aisée que la migration intra-africaine.

59. Le rôle de la société civile dans la création de partenariats, l'exécution de programmes, la communication des données d'expérience et l'examen des meilleures pratiques a été jugé essentiel. Les États Membres ont reconnu l'importance de la société civile et ont cité des exemples de consultations tenues entre des gouvernements et des représentants de la société civile dans le cadre de l'élaboration de politiques ou de programmes relatifs aux migrations internationales.

60. Le rôle du secteur privé a été également considéré comme essentiel dans l'élaboration de politiques relatives aux migrations internationales. Il a été suggéré que les gouvernements invitent le secteur privé à coopérer pour améliorer la situation des travailleurs migrants et de leur famille. Des représentants du secteur privé ont signalé que de nombreuses entreprises étaient tributaires des travailleurs migrants et que les employeurs du secteur formel étaient tenus de respecter les droits des travailleurs migrants tels que reconnus dans la loi. Des représentants

d'organismes du secteur privé ont noté que, souvent, des réglementations incommodes faisaient obstacle au recrutement légal de travailleurs migrants et, partant, à l'augmentation de la productivité. Un représentant d'une organisation du secteur privé a offert d'aider à rédiger une législation nationale type relative aux migrations internationales. Un participant a indiqué que l'Organisation internationale des migrations avait créé un comité consultatif du secteur des entreprises. Il a été proposé d'élaborer une charte de responsabilité sociale d'entreprise afin d'associer plus concrètement les milieux d'affaires aux questions relatives aux migrations internationales. Cette charte réaffirmerait les droits des travailleurs migrants et préconiserait à leur intention une rémunération équitable, des avantages en termes de retraite et de prestations sociales et, d'une manière générale, l'égalité de traitement vis-à-vis des travailleurs nationaux.

E. Amélioration des données factuelles

61. Plusieurs participants ont insisté sur la nécessité de mieux comprendre les liens existant entre les migrations internationales, le développement et les droits de l'homme. Il a été souligné qu'il importait de disposer de données plus précises, en temps voulu, sur les flux migratoires internationaux ainsi que de renseignements plus détaillés sur les caractéristiques – âge, sexe, niveau d'instruction et profession – des migrants internationaux. Les participants ont estimé qu'une telle information était essentielle pour l'élaboration de politiques sur les migrations.

62. Les participants ont demandé que soient menées des recherches plus empiriques sur les liens entre migrations internationales, pauvreté et acquisition de compétences. L'on a également fait état de la nécessité d'effectuer des études approfondies sur les migrations de retour et sur l'efficacité des politiques s'agissant de favoriser la réintégration des migrants revenant dans leur pays et leur contribution au développement, en particulier celles des personnes hautement qualifiées.

63. Les participants ont relevé qu'il convenait d'étudier en détail les incidences globales des migrations internationales sur le développement. À cet égard, l'ONU pourrait jouer un rôle de chef de file s'agissant de mettre au point de meilleures méthodes pour évaluer les effets directs des migrations internationales sur le développement des pays d'origine et des pays de destination. Si des progrès avaient été accomplis pour mieux comprendre les incidences des virements de fonds sur les pays d'origine, il importait de les étudier d'une manière plus approfondie.

64. Il a été reconnu qu'il fallait mobiliser des crédits suffisants pour créer les infrastructures techniques et pour développer les compétences permettant de mener des recherches tant dans les pays d'origine que dans les pays de destination. Des initiatives de renforcement des capacités s'appuyant sur une coopération intergouvernementale, y compris une coopération Sud-Sud, ont été considérées comme utiles pour améliorer les données factuelles.

V. Rencontres interactives : partie consacrée à l'action des pouvoirs publics – promotion des partenariats, renforcement des capacités et mise en commun des meilleures pratiques à tous les niveaux, y compris aux niveaux bilatéral et régional, dans l'intérêt des pays et des migrants

A. Amélioration de la coopération : rôle des principales parties prenantes

1. Organisations non gouvernementales, organisations de la société civile et secteur privé

65. Les participants ont souligné l'importance de la participation au Dialogue de haut niveau des organisations non gouvernementales, des organisations de la société civile et du secteur privé pour l'écoute et la prise en compte de toute une série d'opinions. Les gouvernements ont été encouragés à coopérer avec les diverses parties prenantes dans le domaine des migrations, notamment avec les organisations non gouvernementales, les organisations de la société civile – y compris les organismes de migrations et les syndicats – et le secteur privé. Les participants ont donné des exemples de pays – tant développés qu'en développement – où la société civile et le secteur privé participaient activement à l'élaboration de politiques. Le rôle de la société civile a également été jugé essentiel pour aider à comprendre les liens existant entre les migrations internationales et le développement et à sensibiliser l'opinion à la question.

66. Plusieurs participants ont souligné l'importance de la participation du secteur privé. Des exemples ont été donnés de coopération réussie entre le secteur privé et les gouvernements à différents niveaux – national, régional ou local; ces exemples avaient trait aux mesures tendant à faciliter le transfert des virements de fonds, à réduire les frais de ces transactions et, surtout, à stimuler l'utilisation productive de l'épargne des migrants. Tout en reconnaissant qu'il incombe au premier chef aux gouvernements d'élaborer et d'appliquer les politiques relatives aux migrations internationales, les participants se sont dits favorables à la création de partenariats entre les gouvernements, les milieux d'affaires et les organisations de la société civile, y compris les syndicats, afin d'aider à l'élaboration de politiques relatives aux migrations et au développement, et de garantir la mise en œuvre effective des politiques relatives aux migrations internationales.

67. Les participants ont souhaité que soit renforcée la coopération entre les gouvernements et les associations de migrants. Il a été suggéré que les gouvernements fassent appel aux associations de migrants pour qu'elles les aident à contrôler et à réduire les frais des virements de fonds à l'étranger. Les communautés de migrants pourraient collaborer avec les gouvernements des pays d'origine pour améliorer la gouvernance et soutenir les institutions visées. Les participants ont reconnu que la participation des communautés à la promotion du développement des pays d'origine était souhaitable et essentielle pour maximiser les avantages des migrations internationales. Il a été reconnu que l'établissement de réseaux de connaissances reliant les membres de communautés de migrants pourrait être bénéfique aux pays d'origine.

2. Participation de groupes particuliers de parties prenantes

68. Pour renforcer les partenariats incluant la société civile, les participants ont jugé important que les principaux groupes, y compris les jeunes migrants, les migrantes et les migrants de groupes autochtones, y soient bien représentés. Il faudrait également tenir compte des intérêts particuliers des enfants. Toutes les parties prenantes pertinentes – quel qu'en soit le statut juridique – devraient y jouer un rôle.

3. Participation de la société d'accueil

69. Il a été estimé que, pour être efficaces, les partenariats devraient inclure la participation des représentants des sociétés d'accueil. Les organisations de la société civile pourraient contribuer à améliorer l'idée des migrations internationales que se fait le public dans les pays de destination. En particulier, elles devraient agir dans le cadre de campagnes d'information visant à sensibiliser l'opinion à la contribution positive que les migrants internationaux apportent aux sociétés d'accueil. L'on a souligné qu'il importait de lutter contre le racisme et la xénophobie dans les pays destinataires, ainsi que de favoriser la compréhension et la tolérance mutuelles entre sociétés d'accueil et communautés de migrants. Les participants ont jugé utile la pratique des sondages d'opinion à ce sujet.

4. La communauté des chercheurs

70. Les participants ont reconnu que, pour pouvoir élaborer des politiques et des programmes relatifs aux migrations, il était indispensable de disposer, en temps voulu, de données et autres informations précises, fiables et aisément accessibles. La communauté des chercheurs jouait un rôle clef s'agissant de promouvoir une meilleure compréhension des liens entre migrations internationales et développement. On a estimé que les partenariats entre chercheurs et gouvernements étaient importants pour faire connaître et comprendre aux décideurs les résultats des recherches. De tels partenariats aidaient également à garantir que la recherche se concentre sur les aspects politiques pertinents.

71. Étant donné l'importance que revêtent les processus consultatifs régionaux dans la création de partenariats entre gouvernements, il a été jugé utile de renforcer les liens existant entre ces processus et les chercheurs.

B. Coopération intergouvernementale

1. Coopération entre les gouvernements

72. Les participants ont souligné l'importance qu'il y avait à promouvoir les partenariats, renforcer les capacités et mettre en commun les meilleures pratiques au niveau bilatéral au profit des pays d'origine et des pays de destination ainsi que des migrants. Les participants ont également noté l'importance des accords bilatéraux s'agissant des migrations internationales, en particulier entre pays voisins. On a souligné que les accords bilatéraux relatifs aux migrations devraient intégrer une approche fondée sur les droits. Un participant a préconisé l'élaboration d'un système de dépôt des accords bilatéraux, qui les rendrait facilement accessibles, reprenant ainsi la suggestion faite par le Secrétaire général dans son rapport. Ces accords pourraient constituer une véritable voie vers le développement en ce qu'ils

contribueraient à relier les communautés transnationales aux pays d'origine, en particulier en favorisant les échanges de connaissances et de compétences.

73. Certains participants ont approuvé la notion du « codéveloppement » telle qu'elle est définie dans le rapport du Secrétaire général, en ce sens qu'une collaboration étroite entre les pays d'origine et les pays de destination pourrait contribuer à maximiser les avantages des migrations internationales, tout en réduisant au minimum leurs conséquences négatives. Quelques participants ont recommandé que le codéveloppement tienne compte d'une approche fondée sur les droits. Il importait que les gouvernements disposent de mécanismes leur permettant d'évaluer l'efficacité des politiques et des programmes ainsi que de mettre en commun les meilleures pratiques, de sorte à éviter les erreurs qui ne sont pas inévitables. Les gouvernements pourraient tirer parti de la mise en commun des données d'expérience concernant les stratégies visant à favoriser l'intégration et à combattre le racisme et la discrimination. Les participants ont recommandé la poursuite de la coopération technique entre les pays d'origine et les pays de destination.

74. La coopération des gouvernements a été également considérée comme essentielle dans la lutte contre la traite d'êtres humains. La ratification et l'application des instruments des Nations Unies concernant la traite d'êtres humains constituaient une première étape dans ce sens. Les participants ont demandé instamment aux gouvernements de protéger les victimes de la traite, notamment en les autorisant à demeurer dans le pays d'accueil et en préservant leurs droits fondamentaux. Quelques participants ont fait valoir que les politiques restrictives sur les migrations étaient la vraie cause de l'aggravation du trafic. Pour combattre le trafic, des mesures additionnelles s'imposaient, et notamment le suivi des pratiques de recrutement et des mécanismes mis en œuvre pour protéger les droits des travailleurs migrants et des migrantes.

2. Le Dialogue de haut niveau et au-delà

75. Les participants ont recommandé que le Dialogue de haut niveau soit transparent et non exclusif. Plusieurs participants ont appuyé la proposition du Secrétaire général tendant à créer un forum consultatif au niveau mondial qui se concentrerait sur les questions concernant les migrations internationales et le développement. Pour être efficace, le forum devrait permettre une participation sans entrave des représentants d'organisations non gouvernementales, d'organisations de la société civile et du secteur privé. En particulier, le forum devrait inclure des représentants de syndicats, d'associations et réseaux de migrants, et d'organisations de jeunes, de manière à permettre aux gouvernements de se faire une idée équilibrée des avantages et des défis que représentent les migrations.

76. Plusieurs participants ont souligné les incidences positives des migrations internationales qui se faisaient dans le strict respect des droits de l'homme, d'aucuns estimant en particulier qu'elles pouvaient contribuer à l'accomplissement des objectifs du Millénaire pour le développement et autres objectifs en matière de développement adoptés sur le plan international. Il a été généralement reconnu qu'en améliorant la coopération entre les gouvernements et les acteurs non étatiques parmi lesquels figuraient toute une série d'organisations de la société civile ainsi que le secteur privé, l'on pourrait sensiblement contribuer à promouvoir les avantages des migrations. Il importait de promouvoir les partenariats, non seulement

entre les gouvernements, mais également entre les gouvernements et d'autres parties prenantes, afin de protéger les migrants, de garantir le respect de leurs droits et de favoriser les avantages des migrations internationales pour le développement.

Notes

¹ A/60/871.

Annexe

Programme de rencontres interactives informelles de l'Assemblée générale avec des représentants d'organisations non gouvernementales, d'organisations de la société civile et du secteur privé

- 10 heures-13 heures** – **Séance du matin**
- 10 heures-10 h 30 – Séance inaugurale
- Allocution du Président en exercice de l'Assemblée générale
- Allocution du Vice-Secrétaire général
- Allocution du Représentant spécial du Secrétaire général sur les migrations et le développement
- 10 h 35-11 h 45 – Première partie : Promotion d'une approche globale et fondée sur les droits pour la question des migrations internationales et adoption de mesures visant à assurer le respect et la protection des droits de l'homme de tous les migrants et des membres de leur famille
- 11 h 50-13 heures – Deuxième partie : Migrations internationales et développement – défis pour les politiques sociales et économiques dans les pays d'origine et dans les pays d'accueil
- 15 heures-18 heures** – **Séance de l'après-midi**
- 15 heures-16 h 15 – Troisième partie : Migrations internationales et développement – défis pour les politiques sociales et économiques dans les pays d'origine et dans les pays d'accueil (*suite*)
- 16 h 20-17 h 30 – Quatrième partie : Action des pouvoirs publics – promotion des partenariats, renforcement des capacités et mise en commun des meilleures pratiques à tous les niveaux, y compris aux niveaux bilatéral et régional, dans l'intérêt des pays et des migrants
- 17 h 30-18 heures – Séance de clôture
- Allocution du Président en exercice de l'Assemblée générale